



FICHE DESCRIPTIVE DE POSTE

REF. EMPLOI : 012-2019/DGF

Poste	Catégorie B				
	Remplacement		Modification de poste		Création de poste

Nous recherchons pour :

**L'AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES
DIRECTION DE LA GESTION DES FREQUENCES
78 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
94700 MAISONS-ALFORT
MÉTRO 8 : MAISONS ALFORT STADE
RER D : Station MAISONS ALFORT/ALFORTVILLE**

Un (e) Gestionnaire administratif radiofréquences (POSTE OUVERT EN CDD DE 6 MOIS)

Contexte :

Créée par la loi de réglementation des télécommunications (n°96-659 du 26/07/96), l'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public à caractère administratif rattaché aux ministères économiques et financiers, sous tutelle de la Direction générale des entreprises. Elle compte six directions 'métiers' ainsi que six services régionaux (Aix-Marseille, Donges, Lyon, Nancy, Toulouse, Villejuif), deux pôles (Brest, St Dié des Vosges), un centre de contrôle international (Rambouillet) et des antennes en COM et DOM. Le décret n° 96-1178 du 27/12/96 fixe les dispositions générales, les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'ANFR. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web de l'Agence (www.anfr.fr).

Contenu de l'emploi :

L'ANFR comprend six directions dont la Direction de la gestion des fréquences. Par son intermédiaire, à la demande des administrations et autorités affectataires et dans le cadre de conventions conclues avec elles, l'Agence assure tout ou partie de la gestion de leurs plans de fréquences et de leurs assignations, instruit les demandes d'autorisation d'utilisation de fréquences et délivre les documents administratifs correspondants.

Les autorisations d'utilisation de fréquences pour les réseaux mobiles professionnels sont attribuées en fonction de leurs prérogatives par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). Dans le cadre de conventions, l'ANFR assure ainsi l'instruction des demandes d'autorisation, l'identification éventuelle des fréquences, la déclaration des stations et l'enregistrement des assignations de fréquences dans les bases de données notariales tenues par l'Agence. Le Directeur général de l'ANFR est par ailleurs ordonnateur des redevances relatives à certaines autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'ARCEP.

A ce jour, l'Agence gère près de 25 000 réseaux mobiles professionnels et instruit annuellement plus de 6 000 demandes d'autorisation d'utilisation fréquences.

Le service de gestion des réseaux professionnels (SGRP), rattaché au Directeur de la gestion des fréquences, prend en charge l'ensemble des activités précitées, tout en respectant les exigences de qualité et de délai spécifiées. Ce service est désormais composé de trois départements dont celui chargé des aspects administratifs des autorisations d'utilisation de fréquences (Département Gestion des Autorisations et des Sites)

Le poste. Sous la responsabilité du chef de département concerné (DGAS) qui comporte 10 agents, le/la titulaire du poste devra en particulier :

- contrôler et mettre à jour les Tiers siredés ou non pour l'ordonnement des redevances radioélectriques
- procéder à diverses notifications administratives (courriers / duplicata d'autorisation, relevés de redevances)
- participer à la gestion électronique des documents afférents aux demandes (exploitation et archivage) ;
- assurer la gestion administrative des autorisations d'utilisation de fréquences, en lien avec les demandeurs et utilisateurs de fréquences (enregistrement des demandes, vérification des tiers, complétude des informations)

Ce poste pourrait évoluer selon la nature des progiciels utilisés.

PROFIL DU CANDIDAT/ DE LA CANDIDATE :

- agent contractuel titulaire d'un baccalauréat professionnel ou BTS ou DUT (expérience appréciée)
- le/la candidat(e) devra être capable de s'intégrer dans un environnement multitâche et faire preuve de rigueur dans l'exécution des actions confiées ;
- il/elle devra être en capacité de dialoguer avec les acteurs extérieurs (demandeurs ; payeurs, installateurs) et agents des autres départements du SGRP de l'ANFR.

Si vous êtes intéressé(e), merci de faire parvenir votre CV et votre lettre de motivation exclusivement à l'adresse suivante : rh-candidatures@anfr.fr
Seuls les dossiers de candidature complets et transmis à l'adresse indiquée ci-dessus, avec en objet l'intitulé du poste, seront examinés

Contacts :

- M. MAIGRON	Directeur de la gestion des fréquences	☎ : 01 45 18 72 30
- M. BRIAL	Chef du service de gestion des réseaux professionnels	☎ : 01 45 18 77 33
- Mme BEAUMONT	Cheffe du service des Ressources Humaines	☎ : 01 45 18 72 06
- M. VINYALS	Chef du département gestion des autorisations et des sites	☎ : 01 45 18 77 35

DATE DE DISPONIBILITE DU POSTE : **01/04/2019**

Date de diffusion de l'emploi : **04/03/2019** Date limite de réception des candidatures : **21/03/2019**